

Avis de publication

Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif

Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus

I. Introduction

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») ont modifié les textes suivants relatifs au régime de prospectus des fonds d'investissement (les « annexes ») :

a) le *Formulaire 81-101F2, Contenu d'une notice annuelle*, du *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*;

b) l'*Annexe 41-101A2, Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement*, du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*;

(collectivement, les « modifications »).

Les modifications sont corrélatives au *Règlement 23-102 sur l'emploi des courtages* (le « Règlement 23-102 »), qui entrera en vigueur le 30 juin 2010.

Le texte définitif des modifications est publié avec le présent avis et peut être consulté sur le site Web de divers membres des ACVM.

En Ontario, les modifications et les autres documents requis ont été remis au ministre des Finances le 2 avril 2010. Le ministre peut approuver ou rejeter les modifications, ou encore les retourner pour réexamen. S'il les approuve ou ne prend aucune autre mesure, elles entreront en vigueur le 30 juin 2010.

II. Contexte

Le 9 octobre 2009, les ACVM ont publié les modifications pour une période de consultation de 90 jours. Elles n'ont reçu aucun commentaire.

III. Objet des modifications

Les modifications ont pour objet d'assurer la concordance entre les obligations d'information incombant aux conseillers en vertu du Règlement 23-102 relativement aux courtages et les obligations d'information similaires qui sont faites aux fonds d'investissement en vertu des annexes.

L'information à communiquer vise à procurer aux investisseurs des fonds d'investissement de l'information qualitative pertinente sur l'obtention de biens et de services autres que l'exécution d'ordres relativement à des courtages payés sur les opérations de portefeuille des fonds.

Le texte définitif des modifications comporte des changements mineurs. Nous avons supprimé le sous-paragraphe *a* du paragraphe 2 de la rubrique 10.4 du projet de modification du Formulaire 81-101F2 ainsi que le sous-paragraphe *i* du paragraphe *b* de la rubrique 19.2.1 du projet de modification de l'Annexe 41-101A2. L'information qu'ils devaient exiger était la même que l'information à fournir conformément aux projets de paragraphe 1 de la rubrique 10.4 du Formulaire 81-101F2 et de paragraphe *a* de la rubrique 19.2.1 de l'Annexe 41-101A1. Le texte définitif des modifications demeure par ailleurs identique à celui de la publication pour consultation.

IV. Questions

Pour toute question, prière de s'adresser à l'une des personnes suivantes :

Serge Boisvert
Analyste en réglementation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514-395-0337, poste 4358
Courriel : Serge.Boisvert@lautorite.qc.ca

Jacques Doyon
Analyste en fonds d'investissement
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514-395-0337, poste 4474
Courriel : Jacques.Doyon@lautorite.qc.ca

Susan Thomas
Legal Counsel, Investment Funds
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Téléphone : 416-593-8076
Courriel : sthomas@osc.gov.on.ca

Chantal Mainville
Senior Legal Counsel, Investment Funds
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Téléphone : 416-593-8168
Courriel : cmainville@osc.gov.on.ca

Vera Nunes
Assistant Manager, Investment funds
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Téléphone : 416-593-2311
Courriel : vnunes@osc.gov.on.ca

Meg Tassie
Senior Advisor
British Columbia Securities Commission
Téléphone : 604-899-6819
Courriel : MTassie@bcsc.bc.ca

Ian Kerr
Senior Legal Counsel
Alberta Securities Commission
Téléphone : 403-297-4225
Courriel : ian.kerr@asc.ca

Dean Murrison
Deputy Director, Legal & Registration
Saskatchewan Financial Services Commission
Téléphone : 306-787-5879
Courriel : dean.murrison@gov.sk.ca

Bob Bouchard
Director and Chief Administration Officer
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Téléphone : 204-945-2555
Courriel : Bob.Bouchard@gov.mb.ca

Jason Alcorn
Conseiller juridique
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
Téléphone : 506-643-7857
Courriel : jason.alcorn@nb-sc-cvmnb.ca

Shirley Lee
Director, Policy and Market Regulation
Nova Scotia Securities Commission
Téléphone : 902-424-5441
Courriel : leesp@gov.ns.ca